

SNPREES FO

6-8, Rue Gaston Lauriau
93513 MONTREUIL Cedex
Tél. 01 56 93 22 88 – Fax 01 56 93 22 87



Cher(e)s collègues,

Après de nombreuses actions du SNPREES-FO auprès du CNRS (allant parfois jusqu'à des recours individuels au Tribunal Administratif) les modalités d'attribution de la PFI aux agents CNRS ont été assouplies en 2005.

Un certain nombre d'informaticiens ont été à même de passer l'examen professionnel ayant pour objet la reconnaissance d'une qualification afin de bénéficier de la PFI.

Les résultats ont pour beaucoup été décevants. Un tiers des postulants auraient été rejeté et cela sans aucune explication, ni motivation.

Selon la circulaire de 2005 concernant les nouvelles règles d'attribution de la PFI, la direction devra mettre en place une formation adaptée à chaque candidat en échec afin qu'il repasse avec succès l'examen.

Déjà en octobre, le syndicat SNPREES-FO, avait alerté la directrice des Ressources Humaines du CNRS pour souligner le caractère discriminatoire de l'attribution de cette prime.

Ces résultats que nous contestons démontrent que les modalités d'attribution de ladite prime doivent être revus.

Aussi face à cette situation désastreuse, le SNPREES-FO a pris la décision d'adresser une lettre au Directeur Général du CNRS et à Mme D'Argouges, responsable des ressources humaines. Dans ce courrier, le syndicat national leur fait part des revendications des informaticiens et leur demande l'ouverture de négociations afin que tous les informaticiens du CNRS soient désormais bénéficiaires potentiels de la prime de fonction informatique.

Nous posons également les questions suivantes :

- Pour la session 2005 quel est le calendrier d'attribution de la PFI et avec quelle rétroactivité ?
- La direction doit intervenir pour annuler tous les résultats de l'examen et si nécessaire mettre en place des examens de rattrapage.
- Qu'en est-il de l'organisation des formations prévues dans la circulaire ?
- Nous demandons l'ouverture de la campagne 2006 d'homologation, mais avec d'autres règles.

Nous vous proposons de nous informer sur votre situation actuelle, cela nous permettra de mieux intervenir auprès des autorités.

Vous pouvez vous procurer la lettre dans son intégralité sur le site Web du syndicat à l'adresse <http://membres.lycos.fr/snpreesfo/> . Contactez votre section locale du SNPREES-FO, pour vous informer sur vos droits et organiser l'action collective.